

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1492 Décisions concernant les Services Etat.

n° 1492

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

14 décembre 1963

Numéro JO

n° 12 du 31/12/1963

Date du numéro

31 décembre 1963

TEXTE INTÉGRAL

Le Sergent-Chef d'Infanterie de Marine Placide Corneille, en position « hors-cadres » à la 3* Compagnie de Milice à Ali-Sabieh, est affecté pour compter du 16 décembre 1963 à la 1° Compagnie de Milice à DPikhil. Ce sous-officier remplira les fonctions de chef de poste radio et de secrétaire de Compagnie, en remplacement du Sergent-Chef Nativel Michel, rapatriable pour fin de séjour.